

Rapporteur général en charge du budget : Philippe LAMÉ

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Décision modificative n°2 au budget 2025 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le projet de décision modificative n°2 (DM2) soumis par le Président du Conseil régional prévoit, hors mouvements financiers (gestion de la dette et de la trésorerie) et fonds européens FEADER (48 M€), une baisse des crédits de paiement de 22 M€, avec une diminution d'un montant similaire du budget de fonctionnement de la collectivité, celui dédié à l'investissement restant quant à lui globalement stable, bien que marqué par une évolution de certaines de ses principales composantes.

Les ajustements proposés sont pour partie justifiés par la dégradation de la conjoncture économique, qui tend à fragiliser les recettes. Ils sont par ailleurs rendus nécessaires au vu des prévisions d'atterrissage 2025 effectuées ainsi que des premières annonces faites concernant le projet de loi de finance (PLF) 2026 qui risquent d'affecter sensiblement la situation financière de la Région, notamment ses capacités d'épargne et d'investissement.

Les ajustements constatés au niveau du volet dépenses de fonctionnement du budget matérialisent pour l'essentiel la décision adoptée en avril dernier par le Conseil régional de procéder, à compter de début mai dernier, à un gel technique quasi-uniforme de 2,5 % des autorisations d'engagements (AE) et des crédits de paiements de fonctionnement (CPF), les enveloppes allouées à la culture, au sport et aux langues restant quant à elles sanctuarisées.

Sur le volet recettes, les principaux éléments suivants sont intégrés :

- des ressources additionnelles (41 M€) provenant de sources diverses (TVA, lycées, ports, participations...);
- des rentrées en baisse (4,5 M€) au titre des recettes fiscales, des dotations de l'État et du Fonds Chaleur ;
- 50,7 M€ de fonds européens, avec 48 M€ au titre du FEADER 2014-2023 et 2,7 M€ d'assistance technique ;
- l'intégration du résultat dégagé au titre de l'exercice 2024, soit 6,7 M€.

Suite aux différents ajustements proposés, l'enveloppe d'emprunts est réduite de 67,7 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La lecture de la décision modificative n°2 (DM2) au budget 2025 fait ressortir les difficultés et contraintes auxquelles le Conseil régional se trouve confronté en matière de planification et gestion budgétaires. Le contexte n'est pas nouveau : le budget primitif, puis une première décision modificative de grande ampleur s'inscrivaient déjà dans un environnement économique, financier et institutionnel difficile, avec de grandes incertitudes sur les efforts demandés par l'Etat aux collectivités territoriales. A la veille des débats nationaux sur le budget 2026, le contexte national reste tendu.

Le CESER prend note des modifications proposées dans le cadre de la DM2 qui prévoit, hors mouvements financiers (gestion de la dette et trésorerie) et fonds européens FEADER (48 M€), une baisse des crédits de paiement de 22 M€ qui impacte quasi-exclusivement le budget de fonctionnement de la Région, l'enveloppe allouée à l'investissement restant en effet stable, les modifications apportées n'affectant que son contenu.

Le CESER souligne la relative difficulté de lecture et de compréhension des arbitrages proposés qui auraient mérité un éclairage plus important.

2.1. Remarques d'ordre général

2.1.1. Sur le contexte et les motivations

L'analyse du rapport financier 2024 avait fait ressortir une dégradation de la situation financière de la Région, marquée notamment par une détérioration de ses capacités d'épargne et de désendettement. Il semblerait que la tendance se poursuive sur 2025, d'après la dernière note de conjoncture sur les collectivités locales de la Banque Postale (septembre 2025) qui table, pour le bloc régional, sur un endettement accru et une baisse de la capacité d'épargne de 7,5 % sur l'exercice en cours. Le CESER suppose que les prévisions d'atterrissage 2025 effectuées par le Conseil régional rejoignent celles de la Banque Postale. Il aurait apprécié disposer d'informations chiffrées sur le sujet afin de pouvoir mieux fonder son appréciation sur la DM soumise.

Le CESER relève et apprécie l'approche prudente adoptée par le Conseil régional visant à s'assurer de la soutenabilité financière de sa stratégie. Il s'attend en effet à constater une nouvelle dégradation des principaux ratios de gestion de la Région, avec notamment une capacité de désendettement oscillant autour des 6,5 ans (5,8 ans en 2024) et dérivant progressivement vers le seuil d'alerte des 8 ans fixé par la Banque européenne d'investissement.

Dans un tel contexte, avec en perspective probable une nouvelle participation à l'effort de consolidation des finances publiques, le CESER salue le travail d'anticipation effectué par le Conseil régional qui l'a conduit à adopter, dès mai dernier, certaines mesures d'ajustement destinées à préserver autant que faire se peut sa capacité d'agir.

2.1.2. Sur la méthode

Contrairement à la démarche adoptée dans le cadre de la DM1, qui correspondait à un quasi-budget primitif, le CESER relève le choix effectué par le Conseil régional de faire porter le poids de l'ajustement sur le seul budget de fonctionnement. Une des justifications d'une telle décision semblerait être la plus grande difficulté à ajuster les investissements sur un exercice déjà bien entamé. Le CESER remarque que le principal motif réside surtout dans la volonté affichée par le Conseil régional de préserver ses capacités d'épargne et d'investissement.

S'il comprend et apprécie globalement cette approche, il tient toutefois à souligner que sa pertinence serait d'autant plus forte qu'elle serait accompagnée d'une mesure d'impact, ce qui n'est présentement pas le cas. Le CESER regrette l'absence de cette dernière.

Au-delà de ce premier choix, le CESER souligne la décision prise par le Conseil régional de s'appuyer essentiellement sur le principe d'une baisse quasi-uniforme de 2,5 % des dépenses pour ajuster son budget de fonctionnement. Il comprend la philosophie sous-jacente à l'application d'une telle méthode, facile et rapide de mise en œuvre et qui conduit à ventiler de manière peu différenciée l'effort demandé. Il s'interroge toutefois sur la pertinence effective d'un tel principe, qui peut s'interpréter d'une certaine manière comme un non-choix qui ne garantit pas l'équité et l'efficacité des ajustement proposés, ni leur cohérence au regard des priorités stratégiques affichées.

Le CESER souligne par ailleurs la difficulté de mise en œuvre opérationnelle d'un tel principe au vu du caractère assez rigide ou contraint de nombreuses dépenses de fonctionnement (DSP, dépenses contractualisées, masse salariale globale...). Le détail des modifications proposées semble corroborer ce point.

2.2. L'évolution effective des dépenses de fonctionnement

Le CESER note qu'environ 80 % des ajustements de dépenses proposés (18 M€ sur un global de 22 M€) découlent de l'application du principe évoqué ci-avant. Il constate cependant au sein de ce bloc de nombreuses exceptions à la règle posée, avec de forts écarts de contribution à l'effort d'ajustement entre les missions peu impactées telle que la vie lycéenne et étudiante ou la cohésion sociale et territoriale (diminution jusqu'à 1% environ de leur budget) ; celles entrant dans l'épure comme les mobilités ou la mission emploi, formation et orientation professionnelle (entre 2 % et 3 %) ; et celles portant un assez lourd tribut comme le développement économique,

agricole et maritime (supérieur à 5 %). Cette situation questionne le CESER du fait de la difficulté éprouvée à mettre en correspondance lesdites évolutions avec les grandes priorités stratégiques affichées.

Le CESER constate que beaucoup de programmes sont affectés par des ajustements, dont certains de manière assez significative. Il relève que les ajustements d'enveloppe trouvent principalement leur justification dans une baisse du rythme des sollicitations des partenaires ou bénéficiaires, de moindres appels de fonds et des décalages dans les appels à projets (2 M€ pour les bénéficiaires des aides aux apprenants ; -1,3 M€ au niveau du programme pêche, aquaculture et développement maritime) ou dans un moindre recours à des prestataires externes (800 k€ sur le système d'information). Le CESER note par ailleurs avec satisfaction que le plus gros ajustement effectué (8,4 M€), qui a trait aux transports collectifs, correspond au résultat d'une négociation avec la SNCF (gestions des avances de fonds) et n'impacte nullement les services rendus ni les usagers.

S'il prend bonne note des justifications apportées pour motiver les ajustements proposés, le CESER rappelle une nouvelle fois qu'il aurait apprécié disposer d'une mesure d'impact desdites modifications.

Pour ce qui est des ajustements effectués de manière plus « classique », le CESER relève surtout la baisse du poids des intérêts de la dette (-3,5 M€, avec la diminution des taux variables) et l'incidence des décalages intervenus dans le déroulement de projets dans le programme transport collectif (-1,2 M€).

2.3. L'évolution des dépenses d'investissements

Le CESER constate que la présente DM ne prévoit pas d'évolution du montant de l'enveloppe allouée aux investissements. Il relève le caractère fortuit de cette stabilité.

Le Conseil régional s'est en effet vu obligé d'ouvrir une enveloppe de crédits de paiement de 10 M€ pour permettre à son mandataire SEMBREIZH de couvrir ses besoins de trésorerie liés aux investissements réalisés dans les lycées. En contrepartie, il a dû faire face à des retards dans le déroulé de projets (6,8 M€ - chantier de la RN 164), des décalages de calendrier sur des opérations Contrat de plan Etat-Région (CPER) (1 M€ - résidences étudiantes) et la non-réalisation d'opérations (2,5 M€ - dépenses sur organes majeurs TER) qui viennent minorer pour un montant quasi équivalent son budget.

La réalisation de certaines de ces opérations a donné lieu à des arbitrages d'enveloppes qui n'appellent pas de remarque particulière de la part du CESER.

2.4. L'évolution des recettes

Le CESER se réjouit de l'encaissement de 50,7 M€ de fonds européens (48 M€ de FEADER 2014-2022 et 2,7 M€ d'assistance technique) et souligne la bonne gestion par le Conseil régional de l'enveloppe FEADER qu'il va parvenir à utiliser complètement.

Au-delà de la prise en compte du résultat dégagé au titre de son exercice 2024 (6,8 M€), le Conseil régional procède à un ajustement classique de ses prévisions de recettes qui le conduit à prévoir 3 M€ de baisses au titre des recettes fiscales (2,5 M€) et de moindres dotations d'État (0,5 M€) qui seront plus que compensées à hauteur de 39,5 M€ par d'autres ressources provenant d'une dizaine de sources différentes. Elles intègrent notamment les principaux éléments suivants : 8,5 M€ au titre de remises sur l'achat de 26 rames TER, 6 M€ au titre de la cession des titres détenus dans le fonds Bretagne participations, 6,1 M€ au titre de reprise de provisions liées essentiellement à des indemnités de fin de concession (Brest), 5,5 M€ de fonds européens au titre du FEAMPA, 4,2 M€ au titre du dispositif de recherche Bienvenue.

Au vu des ajustements de recettes et de dépenses prévus, le CESER relève la baisse de 67,6 M€ du montant de l'enveloppe d'emprunt initialement prévu.

2.5. Conclusion

À l'examen de la présente DM, le CESER ne peut que partager le constat de dégradation progressive de la situation financière de la Région qui navigue sans grande visibilité ni autonomie. Il est clair que cette situation ne pourra perdurer très longtemps. La gestion optimisée sous très forte contrainte n'apporte clairement pas de réponse aux problématiques de fond auxquelles le Conseil régional se trouve confronté.

Si les marges de manœuvre du Conseil régional restent aussi faibles, sans leviers d'actions à sa disposition, l'heure des choix forts semble se rapprocher à grands pas. Dans un tel contexte, l'ouverture d'une réflexion sur les questions ayant trait aux priorités qu'il définit comme stratégiques et à leur déclinaison opérationnelle, au positionnement de la collectivité au sein de son champ de compétences (exclusives et partagées), à ses relations avec les autres collectivités territoriales, et à l'évaluation et la mesure d'impact semble faire sens. Le CESER espère contribuer à cette réflexion dans le cadre son étude en cours concernant les ressources budgétaires nécessaires à la bonne mise en œuvre des politiques régionales.

Mais le CESER relève aussi le contexte nouveau dans lequel vont s'élaborer les orientations budgétaires pour 2026, à savoir l'annonce par le Premier ministre d'un « grand acte de décentralisation ». Il se réjouit de cette annonce, qu'il appelle de ses vœux depuis de longues années. C'est un projet pour lequel le Conseil régional et le CESER ont formulé de nombreuses propositions, et qui peut constituer un nouvel espace de dialogue et de construction d'une action publique plus cohérente, mieux coordonnée et plus efficace à tous les niveaux, dans un cadre stabilisé. Le CESER espère que cette annonce ne restera pas lettre morte.

1 - Vie lycéenne et vie étudiante

101 – Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes

Sur proposition de Manuel DE LIMA, Laurent FONTENELLE et Aude POCHON
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans un contexte budgétaire dégradé, le Président du Conseil régional de Bretagne propose une réduction de 300 k€ sur l'autorisation d'engagement (AE) et, pour un montant identique, sur les crédits de paiements en fonctionnement (CPF) du programme 101.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la réduction de 300 k€ proposée. Il note qu'elle est de plus ou moins 13 % en AE comme en CPF.

Il aimerait connaître, faute de précision dans le bordereau, la façon dont cette baisse touche les différents projets éducatifs portés par les lycées (dispositif Karta, budget participatif des lycéens et lycéennes, soutien spécifique apporté aux filières professionnelles, autre), et savoir s'ils sont concernés de façon uniforme ou si certains sont moins atteints que d'autres.

De même, le CESER aimerait savoir si la baisse de la commande de protections périodiques pour le réapprovisionnement des distributeurs dans les lycées correspond à un inventaire du stock déjà existant. Dans le cas contraire, il espère que cela ne fragilisera pas davantage les lycéennes et lycéens.

102 - Patrimoine bâti des lycées publics

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX et Ronan OILLIC
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose plusieurs modifications au programme 102, à la baisse mais aussi à la hausse.

Ainsi, il est proposé une baisse de 400 k€ en crédits de paiements en fonctionnement (CPF) avec un report à 2026 du remboursement de dépenses de fonctionnement au mandataire SEMBREIZH.

Par ailleurs, dans le cadre des ajustements de crédits, il est proposé, d'une part, une évolution budgétaire hors gel de 10 M€ en crédits de paiements en investissement (CPI) (besoins de trésorerie de SEMBREIZH pour les investissements des lycées), et d'autre part, une évolution de 4,6 M€ en autorisation de programme (AP) et de 4,2 M€ en CPI par virement de 3,4 M€ en provenance du programme 202 et de 1,2 M€ en provenance du programme 509.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la baisse du montant de CPF au regard de l'explication fournie par le bordereau, une baisse *a priori* sans conséquence sur les actions en matière d'investissement.

S'agissant des CPI, après une DM1 qui avait acté une baisse de 7,738 M€ en autorisation d'engagement (AE) et CPI, baisse au sujet de laquelle il avait exprimé ses craintes en mars dernier, le CESER constate avec satisfaction que la DM2 propose une évolution globale positive en CPI de +14,2 M€. Cette évolution permettra de faire face aux besoins en trésorerie de la SEMBREIZH, mandataire principal de la Région pour l'investissement dans les lycées ; de financer des projets immobiliers dont les apprentis ont l'usage ainsi que les contrats d'autonomie et de progrès dans les lycées agricoles.

Concernant les besoins de trésorerie du mandataire SEMBREIZH, le CESER souhaite connaître de façon plus précise les actions d'ores et déjà réalisées ou en cours en 2025.

Il note que le transfert de crédits du programme 202 « Apprentissage » vers le programme 102 permet des investissements utiles aux apprentis, dans les lycées. Il considère que la mutualisation des locaux doit être un objectif de la Région pour répondre à la baisse démographique, *a fortiori* dans une période de pénurie budgétaire. Il regrette que ce transfert entraîne une baisse de l'aide accordée à la construction, la rénovation et l'équipement des CFA situés en dehors des lycées.

Il note également que le transfert de 1,2 M€ du programme 509 « Agriculture, filière bois et alimentation » permettra de prendre en compte des besoins issus de la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture.

Enfin, le CESER sera évidemment très attentif au futur budget primitif (BP) 2026, et cela d'autant plus que c'est sur l'année 2026 que doit voir le jour le premier Plan d'actions du nouveau SDI des lycées publics.

107 – Fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de Laurent FONTENELLE
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme n'est pas concerné par la « baisse quasi-uniforme de 2,5 % » des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiements en fonctionnement (CPF) mais il l'est par les virements de crédits entre programme. Ainsi pour optimiser l'administration du contrat global et sécuriser les paiements, il est proposé de réunir l'intégralité de la gestion financière du contrat d'assurance relatif à l'activité des lycées dans le programme 906.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la proposition du Conseil régional concernant le transfert, pour un montant de 23 k€ en AE et CPF, de l'intégralité de la gestion financière du contrat d'assurance vers le programme 906.

Bien que le programme 107 ne soit pas concerné par la « baisse quasi-uniforme de 2,5 % », le CESER aimerait savoir si le fonctionnement des lycées publics sur le plan numérique sera impacté par l'application de cette baisse au programme 907 « système d'information » car ceci n'est pas précisé.

108 – Participation au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la DM2 au budget 2025, il est proposé une augmentation de 395 k€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiements en fonctionnement (CPF) pour assurer les paiements des dotations dues.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte positivement de l'ajustement budgétaire proposé (+395 k€ en AE et en CPF) qui permet d'assurer le paiement des dotations dues aux établissements privés. Cette décision témoigne de la volonté de la Région de respecter ses engagements malgré un contexte budgétaire globalement contraint. Il est important d'assurer une équité de traitement entre établissements publics et privés.

109 – Enseignement supérieur et vie étudiante

Sur proposition de Clémence GAIGNEUX et Pascal OLIVARD
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La DM2 propose des ajustements pour adapter les crédits à la réalité des dépenses et des recettes, dans un contexte économique contraint. Elle réduit les autorisations d'engagement (AE) de 266 125 € et les crédits de paiements en

fonctionnement (CPF) de 80 k€, tout en diminuant les AP de 2,7 M€ et les crédits de paiements d'investissement (CPI) de 1 M€.

Ces ajustements visent à maîtriser les dépenses de fonctionnement et à préserver l'épargne régionale, afin de financer les investissements prioritaires sans dégrader les ratios financiers.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souhaite obtenir de plus amples informations concernant les actions avec les partenaires. Il souhaiterait connaître les actions qui n'ont pas pu être menées à bien avec ces derniers.

Le CESER souhaiterait aussi connaître les modalités de modifications de l'appel à projets *PEPS Transition* justifiant la suppression de la quasi-totalité du budget alloué à cette action (passant de 370 k€ à 103 k€). Dans quelle mesure la communication va-t-elle évoluer et quels sont les objectifs en nombre de projets ? Il rappelle, par ailleurs, que dans son avis de décembre 2024 sur le budget primitif (BP) 2025, puis dans son avis de juin 2025 sur le RAP 2024, il avait demandé des informations précises sur le volet « vie étudiante » du programme 109. Il réitère cette demande.

Le CESER réaffirme donc son souhait de disposer d'un bilan clair du dispositif de soutien à la vie étudiante avec la description des bénéficiaires, des sommes allouées, du caractère transformant et systémique des projets soutenus. Il demande également à ce que les modalités de sélection des dossiers lui soient présentées et il souhaite savoir comment ce dispositif s'articule avec la programmation des fonds issus de la CVEC (Contribution vie étudiante et de campus) gérés par le CROUS ou par les établissements d'enseignement supérieur bretons.

S'il peut concevoir qu'il y ait du retard dans certaines réalisations du Contrat de plan Etat-Région (CPER), le CESER s'inquiète du manque de logements à caractère sociaux et très sociaux destinés aux étudiants sur la quasi-totalité du territoire breton. Il souhaite donc être informé sur les opérations ayant pris du retard. Il souhaite également avoir des précisions sur les opérations pour lesquelles il est fait part d'incertitudes. Concernent-elles le logement étudiant ?

Le CESER, ayant conscience du contexte économique régional et national, et de l'effort global demandé, il s'inquiète toutefois de l'évolution des recettes et dépenses future du Conseil régional et de la qualité du soutien de celui-ci à l'enseignement supérieur et la vie étudiante.

2 - Emploi, formation et orientation professionnelles

201 – Orientation et information sur les métiers

Sur proposition de Frédéric LE GOUIL et Pascal OLIVARD
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Face aux incertitudes sur l'atterrissage budgétaire 2025 et sur la loi de finances 2026, le Conseil régional a fait le choix d'appliquer « une baisse quasi-uniforme de 2,5 % » qui touche presque tous les programmes de cette mission en autorisations d'engagement (AE).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER entend bien les difficultés auxquelles le Conseil régional est confronté face à un contexte budgétaire des plus fluctuant. Il entend aussi la nécessité d'anticiper des difficultés en réalisant des économies sur la majorité des programmes.

Cependant, il aurait souhaité que les choix concernant le programme 201 soient davantage motivés avec des explications claires.

De plus, comme il l'avait déjà écrit dans son avis du mois de décembre sur le budget primitif, le CESER s'inquiète de la baisse des moyens accordés au réseau IDÉO. S'agit-il « simplement » de supprimer ce qui n'a pas été consommé sur le budget 2025, ou d'une décision qui aura des conséquences sur l'exercice 2026, voire à plus long terme ? Le cas échéant, ce choix du Conseil régional risquerait de priver un grand nombre de jeunes des informations sur les métiers, les formations et les parcours de formation, nécessaires et indispensables pour leur orientation. Le CESER souhaiterait connaître la vision du Conseil régional sur cette compétence, qui semble, parfois, bien délaissée.

Enfin, il regrette que le choix « d'intégrer le calendrier ajusté des actions Campus des métiers et des qualifications » ne fasse pas l'objet de précisions qui lui auraient permis de comprendre cette décision.

202 - Apprentissage

Sur proposition de Yvan-Pierre MELL et Philippe PICHON
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En cohérence avec les objectifs de la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES), la Région a défini 3 axes d'intervention concernant l'apprentissage : le soutien aux CFA contribuant à un aménagement équilibré du territoire ; le développement des filières prioritaires de l'économie bretonne ; la qualité des formations et la sécurisation des parcours des apprentis.

Elle intervient dans le cadre de deux appels à projets annuels : pour accompagner les projets d'investissement structurants des CFA d'une part, pour accompagner les projets pédagogiques des parcours de formation des apprentis d'autre part.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le programme 202 est fortement impacté par le transfert de 3,4 M€ vers le programme 102 - Patrimoine bâti des lycées. Le Conseil régional précise que ce transfert a pour but de financer des projets immobiliers dont les apprentis ont l'usage. En l'absence de précisions complémentaires, le CESER ne peut que prendre note de ce virement de crédits.

Par ailleurs, les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiements en fonctionnement (CPF) diminuent respectivement de 45 k€ et 300 k€. Le Conseil régional propose cette réduction de crédits au regard du taux de réalisation constaté (certaines opérations de fonctionnement ne seront soldées qu'en 2026). Sans davantage de précision, le CESER souhaiterait connaître l'impact de cette diminution sur :

- les projets d'accompagnement des apprentis porteurs de troubles dys ;
- les actions visant la transformation des pratiques de formations par la qualité ;
- les actions de positionnement et d'accompagnement pour la prévention des ruptures de formation.

203 - Formations sanitaires et sociales et santé

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Face aux incertitudes sur l'atterrissage budgétaire 2025 et sur la loi de finances 2026, le Conseil régional a fait le choix d'appliquer une « baisse quasi-uniforme de 2,5 % » qui touche la quasi-totalité des programmes.

Pour le programme 203, cela se traduit par une baisse de 540 k€ des autorisations d'engagement (AE) et une diminution de 510 k€ des crédits de paiements en fonctionnement (CPF).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Sur proposition de Frédéric LE GOUIL et Arnaud PESSON
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le CESER prend acte des ajustements proposés dans le cadre de la DM2 mais exprime plusieurs réserves et attentes fortes concernant leur justification, leur impact et leur transparence.

Il remarque que l'ajustement proposé en CPF repose sur une hypothèse. Il aurait souhaité avoir davantage d'explications sur les mesures d'optimisation budgétaires demandées aux organismes de formation, aux écoles et aux instituts de formation afin de bien comprendre ce qui justifie ce montant, de pouvoir en évaluer la pertinence et la soutenabilité, et de pouvoir émettre un avis. Il rappelle que les formations sanitaires et sociales constituent un levier essentiel pour répondre aux besoins croissants en professionnels de santé sur le territoire breton.

Par ailleurs, il relève, pour le regretter, que ce sujet n'a jamais fait l'objet, sauf erreur, d'échanges au sein de la commission déléguée formations sanitaires et sociales du CREFOP.

Le CESER note qu'à la réduction budgétaire au titre de la baisse de 2,5 % s'ajoute un virement de crédits entre les sections du programme : 325 k€ de CPF sont basculés sur la section d'investissement. Il en comprend l'intérêt puisque cette somme viendra couvrir les besoins de financement de certains établissements afin de répondre aux besoins urgents en équipements ou en infrastructures. Cependant, il constate aussi que ce virement de crédits, ajouté aux « 2,5 % » entraîne finalement une diminution totale de 835 k€ en CPF. Il est expliqué que « *l'ensemble des mesures d'optimisation budgétaires menées sur les crédits alloués aux écoles et aux instituts de formation permettent d'envisager un ajustement de CPF à hauteur de 500 k€* ». L'ajustement portant en réalité sur 835 k€, le CESER souhaiterait savoir quelles sont les mesures qui le permettent ?

Le CESER réitère, comme dans ses précédents avis sur le budget primitif et la DM1, sa préoccupation quant aux conséquences potentielles de ces ajustements sur l'équilibre financier des établissements de formation et, surtout, sur la qualité de l'accueil et de la formation des futurs professionnels de santé. Il rappelle que toute réduction de moyens doit être accompagnée par des garanties fortes sur le maintien de la qualité pédagogique et de l'accompagnement des étudiants, éléments indispensables à l'attractivité des métiers et à la réponse aux besoins territoriaux.

Le CESER regrette vivement que la baisse de 540 k€ en AE indiquée dans le tableau à la page 26 ne soit pas expliquée, ni justifiée. Une explication détaillée permettrait d'en comprendre et d'en mesurer l'impact sur les projets en cours et à venir, et en particulier sur la capacité des établissements à anticiper leurs besoins en personnel et en équipements.

Sur proposition d'Elisabeth MAIGNAN et Sylvère QUILLEROU
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

Le CESER prend acte de la baisse de 10 k€ des crédits santé du programme liée à l'optimisation financière de l'organisation de la Conférence annuelle santé-environnement. Il rappelle l'importance de maintenir ce rendez-vous annuel qui permet de rassembler une pluralité de parties-prenantes du Plan régional santé environnement (PRSE).

204 - Accès à la formation

Sur proposition de Jean-François ESNÉE et Yannick SAUVÉE
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional confirme le maintien des priorités quant aux actions à mettre en œuvre pour faciliter les projets de formation des personnes tout en inscrivant dans la DM2 une baisse de 200 k€ en autorisations d'engagement (AE) et de 500 k€ en crédits de paiements en fonctionnement (CPF).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note que cette DM2 intervient à la suite d'une DM1 qui retranchait déjà 2,964 M€ en AE et 775 k€ en CPF, et que la nouvelle baisse d'engagement est répartie sur plusieurs actions du programme « *et principalement sur l'accompagnement à la qualification (aide aux structures) et les conventions de partenariat* ».

Le budget primitif (BP) 2025 indiquait un objectif de 950 accompagnements à la qualification. Le CESER, qui tient à rappeler l'importance de l'accompagnement à la qualification, souhaiterait savoir quelle est la nouvelle valeur cible.

Les conventions de partenariat concernées par le programme 204 étant notamment le Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme, l'Accord-cadre partenarial sur la politique régionale de formation des personnes en situation de handicap, et le Contrat territorial d'accueil et d'intégration des personnes, le CESER, en l'absence de précisions contenues dans la décision modificative (DM), souhaiterait connaître exactement les actions qui vont être impactées par cette baisse budgétaire.

Au total, la réduction budgétaire de ce programme va pénaliser des publics fragiles puisque les partenariats concernent les personnes en situation d'illettrisme, des personnes en situation de handicap, et puisque l'aide à l'accompagnement à la qualification bénéficie majoritairement aux jeunes de 16 à 25 ans suivis par les Missions locales, les bénéficiaires du RSA, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (public en situation de handicap), les demandeurs d'emploi de longue durée et les familles monoparentales.

205 - Offre de formation

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé de réduire le budget de ce programme de 2 225 500 € en autorisations d'engagement (AE) et de 600 k€ en crédits de paiements en fonctionnement (CPF).

Pour réaliser cette économie, les critères d'attribution des dispositifs PREPA et QUALIF ont été resserrés sur les objectifs prioritaires de la Région pour proposer une baisse de 600 k€ en crédits de paiements. Concernant PREPA Avenir, une partie du budget initialement affecté pour des sessions spécifiques innovantes ou expérimentales est décalée en 2026. Concernant QUALIF Emploi programme, une baisse de 2,225 M€ en AE est proposée pour anticiper la baisse des crédits de paiements en 2026, notamment en lien avec la réduction de l'engagement de l'Etat dans le cadre du Pacte d'investissement dans les compétences.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Après une première amputation par la DM1 en mars dernier de 1,3 M€ en AE et de 1 M€ en CPF, le programme 205 est de nouveau fortement touché par la DM2 avec une nouvelle baisse de 2,225 M€ en AE et de 600 k€ en CPF.

Si le CESER comprend la situation dans laquelle se trouve le Conseil régional, il renvoie toutefois à son avis de mars dernier sur la DM1, dans lequel il a déjà fortement exprimé ses craintes face à la baisse du budget consacré à ce programme, compte tenu de ses impacts sur les publics concernés, à savoir les personnes en recherche d'emploi, et notamment celles qui sont en fragilité (faible qualification, difficulté de mobilité, santé, etc.)

Le CESER souhaite avoir des informations claires quant aux critères d'attribution resserrés et savoir quels sont les publics qui *de facto* vont se trouver écartés des dispositifs en raison de ces nouveaux critères. Il souhaite aussi savoir ce qu'il advient dans ce cadre du dispositif PREPA Clés dont il n'est aucunement fait mention dans le bordereau.

Même si les publics prioritaires demeurent *a priori* dans les objectifs du Conseil régional, le CESER a néanmoins de fortes inquiétudes quant à la pérennité des politiques en faveur des publics les plus éloignés de la formation et de l'emploi. Ces inquiétudes lui paraissent d'autant plus fondées qu'il est prévu une réduction de l'engagement de l'Etat dans le cadre du PIC en 2026 ; réduction que le Conseil régional anticipe en diminuant les AE de 2,225 M€.

Dans ce contexte difficile, le CESER étudiera avec vigilance ce programme dans le cadre du prochain budget primitif.

206 - Aide aux apprenants

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX, Carine Kerdiles et Yvan-Pierre Mell
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de cette DM2, le Conseil régional propose une baisse de 2 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiements en fonctionnement (CPF) du budget du programme 206 relatif aux différentes aides versées aux apprenants. Cette baisse est logiquement à rapprocher de celle proposée sur le programme 205 concernant les offres de formation et les entrées en formation.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Après une DM1 qui avait déjà amputé de façon non négligeable le programme 206, il est proposé à travers la DM2 une nouvelle diminution de 2 M€. Comparativement au budget initial contenu dans le budget primitif présenté en décembre 2024, ce programme 206 subit une baisse d'environ 9 % en AE et de 12,6 % en CPF.

Les aides aux apprenants subissent une baisse significative du fait de la réduction des programmes 205 (offre de formations) et 203 (formations sanitaires et sociales).

La DM1 était claire quant aux effectifs de stagiaires revus à la baisse, ce qui permettait de faire facilement le lien entre le nombre d'apprenants et le niveau des aides aux apprenants. Les aides supprimées (permis de conduire) ou celles maintenues étaient précisées. La DM2 au contraire ne précise aucunement les actions de formation concernées, comme sur le programme 205. Le CESER demande donc des éclaircissements à ce sujet et souhaite connaître les aides réellement maintenues conformément aux objectifs affichés dans le budget primitif (et soulignés par le CESER dans son avis de décembre 2024).

Par ailleurs, il souhaite savoir comment le règlement d'attribution de l'aide financière a évolué car il est permis de supposer que cette évolution a aussi un impact sur le volume des aides octroyées.

207 - Dynamiques territoriales et partenariales

Sur proposition de Pablo DIAZ et Arnaud PESSON
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La raison d'être du programme 207 est d'accompagner et soutenir des démarches visant à agir sur l'environnement de la formation professionnelle. Il s'agit de favoriser la mobilisation et l'animation des acteurs locaux pour identifier des problématiques territoriales « emploi-insertion-formation » et identifier des actions en réponse aux besoins en compétences à l'échelle des territoires.

La DM1 proposait déjà une diminution de 1 M€ sur un total de 3,91 M€ en autorisations d'engagement (AE) et une diminution de 500 k€ sur un total de 3,981 M€ en crédits de paiements en fonctionnement (CPF). La DM2 accentue cette baisse, en proposant une nouvelle diminution de 80 k€ en AE et de 130 k€ en CPF.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER rappelle son soutien à l'initiative du Conseil régional visant à renforcer les liens entre les territoires, les employeurs et l'offre de formation. Ce programme, structuré autour de plusieurs axes clés, répond à des enjeux cruciaux pour le développement économique et social de notre région.

Concernant la proposition de diminuer pour la deuxième fois le budget de ce programme, le CESER exprime à nouveau ses craintes. En effet, la DM1 actait déjà une baisse de plus de 25 % en AE (1 M€ sur un total de 3,91 M€) et de 12,5 % en CPF (500 k€ sur un total de 3,981 M€) donc loin d'être négligeable par rapport au budget primitif adopté en décembre 2024.

Une nouvelle réduction de ces financements pourrait compromettre l'efficacité des actions mises en place et amoindrir les impacts positifs espérés sur l'emploi et la formation.

Le CESER espère que cette baisse importante ne se traduira pas par une dégradation de l'accès et du maintien en formation des publics les plus fragiles et par une moindre sensibilisation et/ou un moindre accompagnement des acteurs économiques aux enjeux d'une gestion inclusive des ressources humaines.

Il estime qu'une évaluation devra être faite des impacts potentiels d'une telle baisse.

En conclusion, il soutient le programme 207 tout en appelant à une vigilance quant aux financements alloués, car la réussite de ces initiatives dépend d'une mobilisation adéquate des ressources. Il est crucial de maintenir un cap ambitieux pour garantir des dynamiques territoriales et partenariales efficaces et inclusives.

3 - Qualité de vie et rayonnement

305 - Tourisme

Sur proposition de Jeanne-Noëlle LAMOUR et Marie-Christine LE GAL
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En application du principe de réduction de 2,5 % des crédits accordés à la plupart des programmes budgétaires, le Président propose de réduire de 169 852 € les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiement du programme 305, ce qui se traduira par des ajustements sur l'ingénierie. En effet, la non-consommation des enveloppes par certaines Destinations touristiques permet de réduire les crédits de 100 k€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER aurait apprécié trouver dans le document davantage d'éclairages. Il constate néanmoins que la décision ne portant que sur le fonctionnement, elle permet de préserver l'essentiel en cette fin de programmation, dans une période où c'est surtout l'investissement des Destinations qui est soutenu. Par ailleurs, une part de cette économie est liée au fait que la Destination Bretagne Loire-Océan, faute de coordinateur, n'a pas concrétisé son modèle de gouvernance. Le CESER souhaite que cette dynamique puisse reprendre en 2026.

306 - Canaux de Bretagne

Sur proposition d'Alexis JARAUD et Jean KERHOAS
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La décision modificative (DM) au budget n°2 s'inscrit dans un contexte économique et financier qui amène la Région Bretagne, pour maintenir un minimum de capacité d'investissement, à diminuer ses dépenses de fonctionnement telles que votées au budget primitif (BP) 2025. Il en découle ainsi sur l'ensemble du budget 2025 une baisse des crédits de paiement (CP) ouvert au BP de 22 M€.

Cette situation se traduit, en dehors des budgets sports, culture et langues, sanctuarisés, par une baisse quasi uniforme de 2,5 % en autorisations d'engagements (AE) et crédits de paiements en fonctionnement (CPF) sur la plupart des programmes, y compris sur ce programme 306. De fait, il est proposé une diminution des AE à hauteur de 81 k€ et des CPF pour un montant de 81 k€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne peut, tout en le regrettant, que prendre acte de la situation financière de la Région Bretagne qui l'oblige à baisser de 2,5 % les crédits de fonctionnement attribués au programme 306.

Il apprécierait toutefois connaître l'incidence sur ce programme de cette baisse des crédits de fonctionnement. Quels projets seront impactés ? Selon quel calendrier ? Un report des crédits sur les prochains exercices est-il envisagé ?

Il s'interroge de fait, dans ce contexte budgétaire global, sur la capacité de la Région à maintenir dans l'avenir, sa politique volontariste concernant les canaux de Bretagne.

4 - Cohésion territoriale et sociale

401 - Jeunesse, égalité des droits et vie associative

Sur proposition d'Arnaud BONNET, Jean-François DELEUME, Annie GUILLERME, Pascale QUINTON et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d'appliquer à ce programme une diminution de 2,5 % des crédits de fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER observe que la diminution des crédits de fonctionnement de ce programme résulte du principe de « baisse quasi-uniforme de 2,5 % » en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiements proposés dans cette DM2.

Le CESER souligne que les politiques regroupées dans ce programme 401 favorisent, comme d'autres programmes budgétaires du Conseil régional, la cohésion sociale en région : égalité femmes-hommes, vie associative, accès aux droits, jeunesse, lutte contre la misère et la précarité.

Dans le contexte social et sociétal actuel, le CESER restera vigilant sur l'évolution des crédits de fonctionnement dédiés aux actions favorisant la cohésion sociale en Bretagne. En effet, si la baisse de 70 k€ environ peut paraître réduite, ce sont potentiellement de nombreux acteurs de terrain, en particulier associatifs, qui pourraient diminuer leurs interventions de proximité en direction de personnes en situation de vulnérabilité dans les territoires.

402 - Dynamiques territoriales

Sur proposition de Michel MORVANT et Jean-Pierre VAUZANGES
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Sur le programme des dynamiques territoriales, il est prévu une réaffectation des crédits (autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiements en fonctionnement (CPF)) en provenance du programme de la mer, à hauteur de 26,9 k€ pour centraliser les conventions avec les agences d'urbanisme.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Cela n'appelle pas de remarque particulière de la part du CESER.

404 – Aménagement numérique du territoire

Sur proposition de Valérie LEMARCHAND et Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Lancé en 2016, le déploiement du programme Bretagne très haut débit (BTHD) porté par Mégalis est toujours en cours, avec, l'objectif d'une couverture intégrale de la Bretagne toujours fixée en 2026. Cette décision modificative (DM) au budget n°2 propose d'abonder les autorisations de programme (AP) de 390 k€ ainsi que les crédits de paiements d'investissement (CPI) à hauteur de 184 k€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme il l'a déjà exprimé à l'occasion des précédents documents budgétaires, pour le CESER, ce projet constitue un levier stratégique majeur pour l'attractivité de la Bretagne, la compétitivité de ses établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que pour l'ensemble des acteurs économiques et organismes publics. Ainsi, il prend acte avec satisfaction de la proposition de solder les investissements 2023-2025 relatifs au déploiement du Réseau ultra haut débit (RUHD), conduit par Mégalis Bretagne. Il considère de fait que le solde des investissements 2023-2025, par l'attribution d'une subvention de 389 965,30 €, est conforme aux engagements contractuels négociés par le Conseil régional et répond ainsi aux besoins identifiés.

5 - Développement économique, agricole et maritime

501 - Recherche

Sur proposition de Sophie LANGOUËT-PRIGENT et Philippe MOAL
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En application du principe de réduction de 2,5 % des crédits accordés à la plupart des programmes budgétaires, le Président propose de réduire de 88 750 € les AE et de 220 125 € les crédits de paiements du programme 501, ce qui implique de ne pas engager le soutien à de nouvelles chaires en 2025.

Dans le cadre d'ajustements plus classiques, il propose par ailleurs de réduire de 1,2 M€ les autorisations de programme (AP) du programme 501, en raison du retard constaté sur certains projets d'équipements scientifiques du Contrat de plan Etat-Région (CPER) et des incertitudes portant sur certaines opérations immobilières non commencées.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte des propositions de réduction de budget du programme 501 et rappelle que l'investissement dans la recherche et l'innovation doit rester un engagement fort car synonyme d'avenir.

L'arrêt du financement de nouvelles chaires en 2025 aura des impacts à court et long terme. On ne peut que le déplorer au vu des retombées en termes d'attractivité de nouveaux talents et de rayonnement de la région, les chaires étant de véritables leviers d'innovation. Un bilan des chaires passées et en cours aurait été utile pour justifier

une telle proposition. D'autre part, le Conseil régional envisage-t-il un arrêt définitif du dispositif ou le bilan permet-il de justifier une reconduction dans le futur ?

Les ajustements de crédits correspondant à une diminution de 1,2 M€ en AP paraissent acceptables puisqu'ils sont liés à des retards ou décalage dans certaines opérations, d'autant que le Conseil régional confirme ses engagements inscrits dans le CPER. Le CESER souhaite avoir rapidement des informations qui permettrait d'avoir une vision sur le positionnement des autres co-financeurs, alors que l'on peut craindre l'éventuel arrêt définitif de certaines de ces opérations (immobilières notamment).

502 – Usages numériques et cybersécurité

Sur proposition de France JEHAN et Christine ZIMMERMANN
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Cette décision modificative (DM) au budget n°2 prévoit pour ce programme 502 une diminution des autorisations d'engagement (AE) à hauteur de 208 k€ et des crédits de paiements en fonctionnement (CPF) pour un montant de 337 k€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER, s'il prend connaissance de la baisse conséquente des crédits annoncée (supérieure à 10 % pour ce programme), s'inquiète des effets de ces diminutions qui restent flous. Si les lignes « Numérique responsable/Visa/autres projets » seront impactées « *sans altération significative sur les dispositifs* », aucune précision des actions et projets qui sont réellement touchés par cette diminution n'est mentionnée, tout comme d'éventuels reports sur les prochains exercices. En conséquence, le CESER s'interroge également sur la qualité de vie des services publics régionaux et les conséquences RH que cette diminution des crédits induira.

De ce fait, le CESER restera vigilant quant aux engagements pris dès l'exercice 2026.

503 - Innovation et économie de la connaissance

Sur proposition de Fabrice AUTRIQUE et Jean-François DAVIAU
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En application du principe de réduction de 2,5 % des crédits accordés à la plupart des programmes budgétaires, le Président propose de réduire de 262 150 € les autorisations d'engagement (AE) du programme 503, du fait d'une mobilisation plus importante de FEDER pour les actions de ce programme.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La réduction de 2,5 % fait suite à la réduction déjà annoncée lors de la DM1. Il sera important d'analyser l'impact sur les différentes composantes du programme. En effet, des effets de seuils peuvent exister, par exemple sur le recrutement des experts.

Il est fait référence à la mobilisation des fonds FEDER, une solution bienvenue en ce qu'elle permet de préserver l'action régionale pour cette année mais qui ne sera peut-être pas tenable à long terme.

Pour 2026, le CESER restera attentif à ce que la réduction de voilure sur l'innovation ne remette pas en cause les résultats attendus dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens 2023-2027 telles que contractualisées en 2023 et ce, sur chacun des quatre départements.

504 - Développement des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de Sergio CAPITAO et Ronan LE NEZET
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En application du principe de réduction de 2,5 % des crédits accordés à la plupart des programmes budgétaires, le Président propose de réduire de 79 725 € les autorisations d'engagement (AE) et de 314 375 € les crédits de paiements du programme 504.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le niveau d'information apporté ne permet pas de formuler d'avis sur les modifications apportées sur le programme 504.

505 – Création, développement et transmission d'entreprises 508 – Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire

Sur proposition de Michel Pier JEZEQUEL, Justine KERSALÉ, Maryse QUEFFELEC et Cécile PLANCHAIS
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En application du principe de réduction de 2,5 % des crédits accordés à la plupart des programmes budgétaires, le Président propose de réduire de 53 875 € les autorisations d'engagement (AE) et de 40 405 € les crédits de paiements du programme 505, du fait d'une mobilisation du FEDER pour les actions de ce programme. Il propose par ailleurs de retirer 250 k€ d'AE au programme 505, avec la même justification, au bénéfice du programme 508.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le document semble indiquer que la mobilisation de FEDER permet de préserver les actions de ces programmes, malgré le principe d'annulation de 2,5 % des crédits. Si c'est bien le cas, le CESER s'en félicite, mais il aurait apprécié disposer d'éléments plus précis à ce sujet.

507 - Economie sociale et solidaire et innovation sociale

Sur proposition de Christelle DUMONT-GUHUR et Nolwenn GUEGUEN
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En application du principe de réduction de 2,5 % des crédits accordés à la plupart des programmes budgétaires, le Président propose de réduire de 73 775 € les AE et de 76 650 € les crédits de paiements du programme 507, ce qui implique de soutenir un projet de moins que prévu dans le cadre de l'appel à projets Recherche et société.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

L'appel à projet Recherches et sociétés vise à soutenir des projets de recherches participatives qui répondent à des problématiques d'intérêt régional, qu'elles soient sociales, culturelles, économiques ou écologiques.

Le CESER souhaite porter à l'attention du Conseil régional la nécessité de maintenir l'intégralité de cet appel à projet, le réduire serait dommageable à l'innovation et à la résolution des problèmes sociétaux, mais l'enjeu va bien au-delà. Dans une période où la science dans tous ses domaines est attaquée comme rarement, le CESER réaffirme la nécessité d'entretenir et renforcer les liens entre la société civile et les chercheurs. Il est d'ailleurs à noter que le CESER travaille actuellement à un plaidoyer sur la recherche en sciences marines.

509 - Agriculture, filière bois et alimentation

Sur proposition de Samuel BRICARD et Jean CABARET
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme agriculture, filières bois et alimentation connaît une réduction de 252 500 € des autorisations d'engagement (AE) et de 230 250 € des crédits de paiements (CP). Cela est justifié par le Conseil régional par « *le rythme des appels à projets et des dossiers [qui] permet une réduction contenue* ».

Le programme est aussi concerné par un virement de crédits entre programme : 1,2 M€ en autorisations de programme (AP) et 800 k€ en crédits d'investissement seront dédiés au financement des contrats d'autonomie et de progrès dans les lycées agricoles.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La baisse des autorisations d'engagement (AE) de 252 500 € et des crédits de paiements de fonctionnement (CPF) de 230 250 € correspond à une baisse de 2,5 % du programme soit à hauteur du principe de « baisse quasi-uniforme sur la plupart des programmes ». Le CESER s'interroge cependant sur la nature des appels à projets et des dossiers concernés par un rythme d'avancement limité.

Le CESER acte par ailleurs le virement de crédits de 1,2 M€ en AP et de 800 k€ en crédits de paiements en investissement (CPI) pour le financement des contrats d'autonomie et de progrès vers les lycées agricoles. Ces financements étaient en effet déjà imputés à ces sujets dans le programme 509.

Le CESER note que les réaffectations de crédits internes au programme qu'impliquent les annonces réalisées au SPACE affecteront essentiellement le budget de 2026. Elles concernent, d'une part l'augmentation de la Dotation jeunes agriculteurs (DJA), et d'autre part l'instauration de plusieurs mesures dans le cadre du Plan de soutien à l'élevage, notamment d'une aide forfaitaire de 8 k€ à l'installation des éleveurs pour constituer leur cheptel de bovins allaitants. Si ce plan ne fait finalement pas l'objet d'examen par l'assemblée en session, le CESER aimerait avoir plus de visibilité sur les arbitrages et les réaffectations budgétaires qui seront réalisés pour en permettre le financement. Il se questionne également sur la capacité de ces annonces à permettre d'augmenter le nombre d'installations en région, actuellement bien en-deçà des objectifs.

510 - Pêche, aquaculture et développement maritime

Sur proposition d'Anne MENGUY et David RIOU
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Concernant la pêche et l'aquaculture, la DM2 propose une réduction de 202 k€ des autorisations d'engagement (AE) et de 137 k€ des crédits de paiements en fonctionnement (CPF). Cette baisse est justifiée par une sollicitation des partenaires locaux moindre que prévu. Par ailleurs, il est prévu une réaffectation des crédits (AE et CPF) du programme de la mer vers le programme des dynamiques territoriales, à hauteur de 26 960 €.

Dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), l'Etat a versé au Conseil régional 3,531 M€ de contreparties. Pour le programme mer, la programmation du FEAMPA se poursuit activement. En fonctionnement, les autorisations d'engagement sont revues à la baisse, notamment en raison du report à 2026 de certains dossiers. En investissement, un besoin supplémentaire de 1,921 M€ est identifié pour le FEAMPA. De plus, une contribution de 440 k€ au Syndicat mixte pêche plaisance Cornouaille et des investissements dans les ports entraînent une hausse des crédits de 3,81 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER aurait souhaité que soient détaillées les raisons pour lesquelles le rythme de sollicitation des partenaires locaux est moins soutenu avec des appels de fonds qui semblent être moins importants.

511 - Ports

Sur proposition de Danielle CHARLES LE BIHAN et Cathy VALLÉE
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme des ports subit la plus forte baisse de la mission 5. Le Conseil régional justifie cette réduction par le fait que l'enveloppe provisionnée pour l'indemnisation de certains concessionnaires au titre de l'imprévision est supérieure au montant des indemnités finalement justifiées (-500 k€ en autorisations d'engagement (AE) et -500 k€ en crédits de paiements (CP)).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

L'indemnisation au titre de l'imprévision est prévue pour compenser les pertes subies par le concessionnaire du fait de certains changements intervenus durant le contrat (en l'espèce, surcoût des énergies pour la concession Commerce-Réparation navale à Concarneau et surcoût des énergies, COVID, plan de sortie de flotte et arrêté cétacés pour la concession Pêche de Lorient). La provision étant supérieure aux indemnités justifiées, il est logique que l'enveloppe financière non utilisée puisse être réaffectée à d'autres programmes. Le CESER s'interroge toutefois sur la possibilité pour le Conseil régional de répondre à de nouvelles demandes de la part de ses concessionnaires : des indemnités plus tardivement justifiées pourraient-elles être versées ? Dans quels délais cette imprévision peut-elle être activée ?

6 - Transition écologique et climatique

601 - Eau

Sur proposition d'Edwige KERBORIOU et Guy LEGRAND
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Concernant le programme 601, la proposition de la DM2 consiste en une annulation d'autorisation d'engagement (AE) (153 125 €) et de crédits de paiements (CP) (110 k€) justifiée par le décalage d'un appel à projet et le report dans le temps de la mise en place de dispositifs de médiation à destination des Commissions locales de l'eau (CLE).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte des impératifs de bonne gestion du budget et de la nécessité de ne pas provisionner des autorisations d'engagement (AE) qui ne se réaliseront pas dans l'exercice en cours et de ne pas budgéter des crédits de paiements (CP) qui ne seront pas mandatés en 2025. Les opérations concernées ne sont pas clairement identifiées et ne permettent pas d'apprécier utilement l'opportunité de leur annulation ou de leur report.

Le CESER rappelle que si la DM2 est un document comptable nécessaire, il s'agit aussi d'un document politique qui pourrait utilement mentionner l'adaptation de la position du Conseil régional et de sa politique en faveur de l'eau au vu des évolutions de la situation climatique récente : fortes sécheresses constatées, risque avéré de pénuries d'eau au cours de l'été 2025 (alerte renforcée, voire crise concernant l'eau potable dans les départements bretons en juillet et en août), conséquences sur les productions agricoles notamment légumières, sur la pêche et l'aquaculture. Pour le CESER, le travail de médiation réalisé dans les CLE apparaît aujourd'hui plus que jamais important et urgent. Il regrette que cette DM2 ne fasse pas aussi l'objet d'un point de situation sur la politique de l'eau et n'envisage pas les pistes de réflexion sur ses nécessaires infléchissements afin de s'adapter à un contexte en constante évolution. Le CESER souhaite que des arbitrages clairs soient pris dans ce domaine.

602 - Biodiversité

Sur proposition de Sylvie BOURBIGOT et Hervé GUYOMARD
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Sur le programme 602 « Biodiversité », le Conseil régional propose une diminution de 134 k€ en autorisation de programme (AP) (sur un montant de 5,36 M€, soit -2,5 %) et de 110 k€ en crédit de paiement de fonctionnement (CPF) (sur un montant au BP de 4,835 M€ donc -2,3 %).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de ces modifications, expliquées laconiquement par « la réduction des sollicitations des partenaires ». Il aurait souhaité que le bordereau précise si cette réduction s'explique par une diminution de l'offre du Conseil régional, de la demande des porteurs de projet, ou d'une conjonction des deux.

Même si les montants semblent faibles, nous resterons vigilants à ce que ces baisses ne se traduisent pas par une baisse globale dans les prochains budgets. Au vu de la situation plus que préoccupante de la biodiversité, le CESER regrette que ces montants n'aient pas pu être affectés à d'autres projets concernant la biodiversité, notamment portés par des associations en région.

603 - Energie et ressources

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En application du principe de réduction de 2,5 % des crédits accordés à la plupart des programmes budgétaires, le Président propose de réduire de 279 325 € les AE et de 300 k€ les CP du programme 603. Cela se traduira notamment par une réduction du nombre de projets accompagnés par le dispositif « Démarches collectives territoriales d'économie circulaire en Bretagne ».

En matière d'énergie, le service public d'info-conseil des particuliers dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement connaît une baisse de 150 k€ en autorisation d'engagement (AE) et en crédit de paiement de fonctionnement (CPF). Les actions de promotion des énergies renouvelables et plus particulièrement la réduction du soutien aux événements sont également affectées d'une baisse de -29 k€ en AE et 50 k€ en CPF.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Sur proposition de Marie-Pascale LEPETIT et Marie-Christine LE GAL
au nom de la Commission 2 "Développement économique et innovation"

Le Conseil régional avait informé de son changement de stratégie en diminuant l'accompagnement des projets d'économie circulaire, mais cela devait se faire au profit de plus de campagnes de communication sur la réduction de déchets, notamment à la source (emballages et suremballage). Les choix faits dans cette DM confirment cette orientation, et le CESER redit son attachement à la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation. Il est en effet impératif d'accélérer sur la réduction des déchets alors que l'on voit les projets d'incinérateurs UVE se développer.

Sur proposition de Sandra COUGARD et Cécile MAISONNEUVE
au nom de la Commission 5 "Environnement, ressources et climat"

Le CESER notait en juin la réduction à venir des engagements et des crédits de paiement sur le soutien à la rénovation énergétique de l'habitat privé, et plus particulièrement l'animation du réseau et la communication. Le CESER note que ces baisses correspondent à des ajustements liés aux nombres de dossiers finalement soutenus et qu'elles n'affecteront pas la dynamique engagée.

Sur les énergies renouvelables, le CESER s'est questionné sur la réduction des actions de promotion des énergies renouvelables avec la diminution du soutien aux événements, les éléments transmis ne permettant pas de comprendre si cette baisse est à attribuer à une diminution globale de l'activité ou à une volonté de réduire les événements. Grâce aux échanges avec les services du Conseil régional, le CESER note que cette réduction est notamment associée à une hausse du sponsoring, et ne constitue donc pas un signal négatif sur le développement des énergies renouvelables.

Enfin, le CESER prend acte de la nécessité d'un transfert des dépenses de la délégation du fonds chaleur en investissement pour un suivi sur un compte de tiers. Il note que cela n'implique pas de changement d'affectation des dépenses de fonctionnement.

7 - Mobilités

701 - Transports collectifs

Sur proposition de Frédéric ÉTÈVE et Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Cette deuxième décision modificative (DM) au budget pour l'exercice 2025 acte une baisse des crédits de paiements en fonctionnement (CPF) à hauteur de 8,43 M€ sur la convention TER. Ce montant sera repositionné sur le budget 2026. Aussi, le décalage de quelques mois de certains projets permet de réduire de 1 M€ les CPF (billettique, distribution, *Bretagne Mobilités*). Par ailleurs, une légère réduction de la contribution TGV est attendue (-200 k€). Enfin, il est proposé d'abonder l'autorisation d'engagement (AE) de 5,5 M€ pour permettre le paiement des premières échéances des contrats de transport avant le vote de la commission permanente en février 2026. S'agissant des investissements, il est proposé de réduire de 2,5 M€ les crédits de paiements en investissement (CPI), notamment du fait de dépenses sur les organes majeurs des TER non effectuées.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional.

Le CESER note avec intérêt le versement de la subvention par l'Etat concernant l'étude de modernisation des ateliers de maintenance TER. Concernant la diminution des CPF d'un montant de 8,43 M€, le CESER prend acte que cela a fait l'objet d'un accord avec SNCF Voyageurs en termes de mise à jour de l'échéancier des facturations, notamment au regard du dynamisme des trafics. Il s'interroge néanmoins sur la réaffectation de ces budgets dévolus à l'action du Conseil régional en termes de mobilités sur les prochains exercices : il serait dommage de ne pas utiliser cette opportunité pour amplifier l'action dans ce domaine et en particulier, dans le cadre du développement envisagé de l'offre TER et des recettes nécessaires à son financement. Il suivra ainsi avec attention les conséquences de cette DM2 sur l'exécution de la convention TER.

Le CESER note également l'effet budgétaire des opérations de maintenance TER reportées à 2026 ainsi que le décalage de quelques mois de « *certaines projets* » en vue de réduire de 1 M€ les CPF (billettique, distribution, *Bretagne Mobilités*). Il aurait souhaité néanmoins connaître les projets concernés et l'impact exact sur leur mise en œuvre.

Enfin, le CESER prend acte de l'inscription des 5,5 M€ en AE pour compenser le fait que le budget ne sera arrêté qu'en février 2026 plutôt qu'en décembre 2025 comme anticipé.

Une fois encore, il souligne toutefois que les documents budgétaires produits par le Conseil régional, et singulièrement cette DM2, ne permettent pas une lecture simple et transparente des décisions proposées ni de leurs conséquences, ce qui limite la compréhension des enjeux financiers, notamment ceux liés à la convention TER.

Le CESER suivra avec attention, en lien avec les services du Conseil régional, les effets de cette DM2.

702 - Infrastructures de mobilités, matériels et gares

Sur proposition de Thierry CHAMBON et Frédéric ÉTÈVE
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Compte tenu de l'avancement des travaux et des paiements déjà réalisés, cette décision modificative (DM) au budget n°2 propose de décaler des appels de fonds en 2026 sur la mise à 2x2 voies de la RN 164 : une réduction des crédits de paiements en investissement (CPI) à hauteur de 6,8 M€ est ainsi proposée sur le budget 2025. Le décalage de quelques mois de certains projets permet en outre de réduire de 295 k€ les autorisations d'engagement (AE) (pour l'étude sur l'ingénierie financière en particulier), et de 350 k€ les crédits de paiements en fonctionnement (CPF).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte des reports budgétaires relatifs à la mise à 2x2 voies de la RN 164. Il aimerait toutefois connaître le détail des projets reportés et affectés par la réduction des AE et des CPF.

8 - Actions européennes et internationales, fonds européens

Sur proposition de Yannick MORIN
Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international

801 – Actions européennes et internationales

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Sur le programme des actions européennes et internationales, la DM2 acte une diminution de 73 k€ des autorisations d'engagements, qui porte sur la mise en œuvre de la politique internationale, ainsi que sur des prestations en lien avec la politique Bretonnes et Bretons du Monde, afin de prioriser le soutien aux projets des

acteurs de la coopération internationale. Une réduction de 40 k€ en CPF porte sur la diminution des prestations nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie internationale.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la diminution des autorisations d'engagements et comprend qu'il est nécessaire parfois de prioriser des projets de coopération internationale, pour autant, la « diminution des prestations » pour la mise en œuvre de la politique internationale et pour la politique Bretonnes et Bretons du Monde méritent des éclaircissements, notamment vis-à-vis des éventuels acteurs qui pourraient en être affectés.

804 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2022

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Afin de clôturer en 2025 les paiements du programme FEADER 2014-2022, il est proposé de proroger d'un an les autorisations de programme et d'engagement pluriannuelles ouvertes au titre des exercices 2014 à 2024. Cette dernière phase doit permettre la consommation finale de l'intégralité du FEADER disponible pour le territoire breton dans les délais réglementaires.

1. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de cette obligation pour le Conseil régional de réintégrer annuellement dans ses comptes les opérations réalisées par l'ASP. Le CESER considère que les modalités d'ajustement proposées sont cohérentes et permettent de garantir la bonne exécution et la consommation complète des crédits FEADER avant la date butoir de clôture.

Le CESER souligne toutefois l'importance d'assurer une transparence renforcée sur les estimations budgétaires en raison du décalage entre la délibération et la transmission des chiffres définitifs par l'ASP.

808 – Assistance technique

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les crédits de paiement pour le programme dédié à l'assistance technique sont réduits de 52 k€, car après 9 mois d'exécution budgétaire, il est constaté un besoin de crédits de paiements (CP) moins élevé qu'estimé initialement. Ceci tient notamment à la non-activation de certaines prestations (tranches optionnelles de marché par exemple) ou à leur report calendaire (décalage du lancement d'évaluation de 2025 à 2026).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de cet ajustement à la baisse qui traduit une gestion adaptée et rigoureuse des dépenses au regard des prestations effectivement engagées et de la programmation révisée.

9 - Ressources et accompagnement des politiques

901 – Conditions de travail et compétences

Sur proposition de Philippe LAME
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé une baisse de l'enveloppe budgétaire de 1,3 M€ correspondant à un ajustement (300 k€) sur les commandes de matériel, formations et équipements au titre du principe de baisse de 2,5 % ; ainsi qu'un transfert de 1 M€ sur le programme 902 au vu des prévisions de dépenses sur la fin d'année.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER relève que l'ajustement proposé correspond globalement à une baisse d'enveloppe de près de 11 %, ce qui est significatif. Si la diminution prévue au titre des commandes de matériel, formations et équipements n'appelle pas de remarque particulière, le CESER s'étonne de l'importance de la non-consommation de budget qui n'est pas explicitée. Il aurait apprécié l'apport d'un éclairage minimum sur ce point (calibrage initial de l'enveloppe trop important, économies...).

902 – Rémunération du personnel et indemnités des membres de l'Assemblée

Sur proposition de Philippe LAME
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé une augmentation d'enveloppe de 1 M€ motivée par les prévisions de dépenses sur la fin d'exercice.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend note de cet ajustement nécessaire pour s'ajuster aux prévisions de dépenses de fin d'année. Il constate que l'enveloppe additionnelle correspond à un transfert en provenance du programme 901.

905 – Information et promotion

Sur proposition de Philippe LAME
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est prévu une baisse de budget de 113 k€ rendue possible par la diminution des coûts d'impression du magazine de la Région.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER salue la bonne pratique du Conseil régional de négocier et mettre en concurrence ses fournisseurs. Au-delà de la baisse du coût du papier, il est ainsi parvenu à obtenir des tarifs plus compétitifs auprès d'un nouvel imprimeur.

906 - Patrimoine et logistique

Sur proposition de Gérard HURÉ et Dominique PIRIO
au nom de la Commission 1 "Dynamiques territoriales et mobilités"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans un contexte de finances publiques dégradées, la deuxième décision modificative (DM) au budget de l'exercice 2025 acte une réduction de 2,5 % des autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiements de fonctionnement (CPF), ce qui se traduit par une proposition de réduction de 147 k€ s'agissant du programme 906.

Dans le même temps, et à la faveur de l'examen de l'ensemble des opérations de travaux et de maintenance, des ajustements budgétaires sont intégrés à cette DM2 qui s'élèvent à 600 k€ en autorisations de programme (AP) et crédits de paiements d'investissement (CPI).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

D'une manière générale, le CESER déplore le contexte d'austérité imposé par la politique gouvernementale qui contraint la Région à des réductions budgétaires conséquentes. Le CESER appelle à la plus grande vigilance s'agissant des conséquences que cela entraînera sur la qualité du service public rendu aux personnes en Bretagne et souhaite que l'effort consenti soit le plus neutre possible pour les populations de la région.

A ce titre, le CESER observe qu'en ce qui concerne le programme 906, les réductions budgétaires opérées sont avant tout des effets d'aubaine liés à une gestion rigoureuse en ce qui concerne à la fois les dépenses de fonctionnement (actes de maintenance, affranchissement...) et les dépenses d'investissement (limitation des actions préventives et curatives du patrimoine bâti, parc roulant).

Toutefois le CESER s'interroge sur les conséquences de ces actions sur les orientations environnementales du budget vert et notamment sur les objectifs de réduction des Gaz à effet de serre (GES) (à défaut de neutralité carbone), qu'une réaffectation des sommes économisées vers des projets de rénovation énergétique, par exemple, aurait pu contribuer à améliorer.

907 – Systèmes d'information

Sur proposition de Philippe LAME
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé une baisse d'enveloppe de 800 k€ provenant de la diminution des renforts prestataires d'appui.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souligne que l'ajustement proposé correspond à une baisse d'enveloppe de 5,2 %, soit une diminution sensiblement plus importante que celle découlant du principe appliqué (2,5 %). Il s'inquiète de l'impact d'une telle modification qui ne peut être sans incidence sur la gestion des projets et chantiers en cours. Il aurait apprécié disposer d'un éclairage minimum sur ce point.

908 – Ressources et expertises

Sur proposition de Philippe LAME
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé de diminuer l'enveloppe allouée de 100 k€ pour participer à l'effort global de la collectivité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend note du motif avancé pour justifier l'ajustement d'enveloppe proposé. Il constate que ledit ajustement (4 % de l'enveloppe initialement budgétée) est sensiblement supérieur à la règle posée (2,5 %). Il s'étonne de cet écart non motivé.

909 – Service de la dette

Sur proposition de Philippe LAME
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé de réduire de 3,5 M€ le montant des frais financiers prévus sur l'exercice du fait de la baisse des taux et d'une mobilisation plus rapide des emprunts.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER relève que le Conseil régional a bénéficié de la baisse sensible du niveau des taux variables sur les marchés financiers, ceux-ci s'appliquant à 46 % de son endettement global qui s'élève à plus de 1,57 Md€. Il devra privilégier ce mode de financement au cours du présent exercice au vu du niveau actuel des taux fixes.

910 – Mouvements financiers divers

Sur proposition de Philippe LAME
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est procédé à l'inscription des intérêts courus non échus (ICNE) sur les prêts et emprunts. Ceux-ci s'élèvent à 1,53 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Cette opération, obligatoire, n'appelle pas de remarque particulière de la part du CESER.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
« Décision modificative n°2 au budget 2025 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Alors que la SRTES a fait de l'industrie une priorité centrale de la politique de formation en Bretagne, nous constatons et déplorons une baisse importante des moyens dédiés à la formation des demandeurs d'emploi aux métiers de l'industrie.

Concernant plus précisément ce qui relève des compétences de la Région, nous regrettons que les ajustements sur les marchés en cours de Qualif emploi induisent une contraction, de l'ordre de 25% en moyenne, du nombre de places de formation.

Nous regrettons également la réduction du nombre d'actions territoriales financées par la Région permettant d'acheter des formations sur un mode agile et sur mesure, en lien avec des entreprises qui recrutent à l'issue du parcours.

Dans ce contexte, nous tenons à rappeler qu'il nous semble important de préserver le nombre de places de formation préparant aux métiers de l'industrie les plus en tension, comme soudeur, chaudronnier, usineur, technicien de maintenance.

Les entreprises industrielles recrutent toujours, malgré le marasme économique actuel : la métallurgie prévoit ainsi 7 000 recrutements en CDI par an jusqu'en 2035, quels que soient les scénarios économiques, alors que les taux de tension dans ces métiers restent largement supérieurs à 60% quand en 2015 ils étaient de seulement ... 38 %.

Cette situation est d'autant plus regrettable que des baisses sont déjà à l'œuvre à France Travail, avec les Préparations Opérationnelles à l'Emploi Individuel, et dans les OPCO, avec les Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective.

Tous ces éléments risquent d'amener les fédérations concernées à dire à des entreprises qu'elles devront différer l'entrée en formation de futurs salariés, faute de places disponibles dans les sessions.

Situation qui va à l'encontre des objectifs et de la raison d'être du PRIC, qui se termine, mais aussi de la politique régionale traduite dans le CPRDFOP.

Nous demandons donc à la Région, de sauvegarder dans ses arbitrages, les formations préparant aux métiers de l'industrie, si essentielle à la souveraineté, au développement économique et social de la Bretagne.

Il nous semble que toute contraction du nombre de places en formation, s'il devait y en avoir, devrait être parfaitement objectivée au regard des taux d'insertion post formation, sachant que les formations industrielles sont celles qui ont les meilleurs taux d'insertion à 6 mois et 1 an.

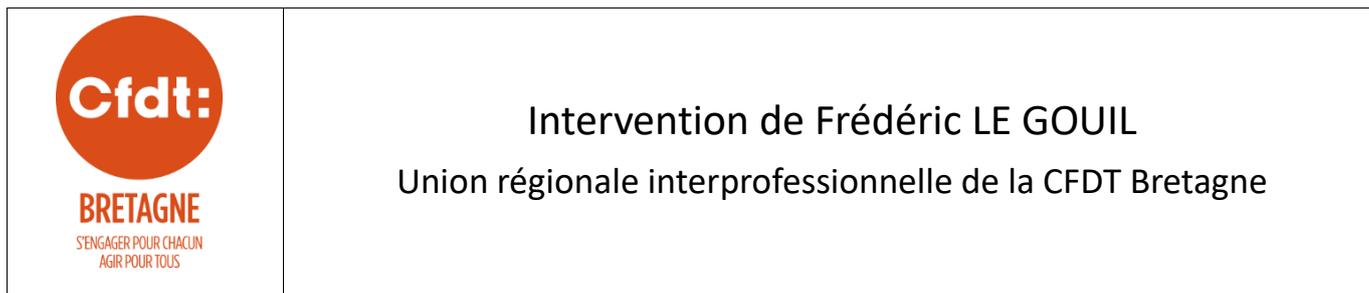
Cette alerte sur les conséquences des restrictions budgétaires annoncées concerne tous les secteurs et dispositifs de formation, y compris en amont de la qualification. Nous savons pourtant que la sécurisation des parcours nécessite un accompagnement de plus en plus soutenu des stagiaires sur des éléments périphériques à l'objet de la formation tels que la mobilité, le logement, la garde d'enfant, etc. Privés de ressources, les organismes de formation

ne pourront plus agir sur ceux-ci. Il en résultera inévitablement une baisse du nombre d'entrées en formation, en particulier dans les secteurs où les besoins en compétences sont importants.

Enfin, nous ne pouvons que remarquer et souligner que la Région a fait le choix de sanctuariser trois budgets, le sport, la culture et les langues régionales, quand le budget des formations menant à l'emploi et l'insertion professionnelle, si essentiels à l'exercice actif de la citoyenneté, n'est en rien sanctuarisé.

La Bretagne prend le risque de voir s'affaïsser rapidement une offre de formation présente sur tout le territoire breton alors que la Région en avait fait jusqu'ici une priorité dans ses choix d'investissement.

Je vous remercie de votre attention.



La décision modificative N°2 au budget présenté par le Conseil régional s'inscrit dans un contexte particulier avec de fortes incertitudes budgétaires liées aux annonces de baisse de dotations de l'Etat. Pour la CFDT, ce budget doit être au service du développement économique de la région, de l'emploi durable et de qualité, du développement des compétences et de la transition énergétique et écologique qui sera l'un des sujets majeurs pour les prochaines années.

La CFDT est en accord avec l'avis du CESER et souhaite souligner quelques aspects.

Comme dans son intervention du mois de mars, la CFDT se félicite que l'exécutif régional ait décidé de sanctuariser les crédits votés lors du BP notamment autour des « politiques de cohésion sociale et territoriales et aux ferments de l'âme de la Bretagne » et plus particulièrement la culture, la jeunesse et le sport. Mais, car il y a un mais, au regard des choix faits dans cette décision modificative, il ne faut pas, pour autant, que cela se fasse au détriment des politiques publiques destinées aux personnes les plus fragiles comme le budget consacré à la sensibilisation à l'informatique pour les personnes qui en sont le plus éloignées ou bien comme l'accès à la formation des publics en fragilité.

La CFDT s'inquiète également des conséquences pour les personnels du Conseil Régional, agentes, agents et contractuel.les. Les décisions qui pourraient être prises dans les mois à venir devront l'être dans une concertation avec les personnels et leurs représentants.

La CFDT invite donc le Conseil Régional a travaillé dans une logique de budget pluriannuel.



Intervention de Gérard HURÉ

Union régionale Solidaires de Bretagne

L'ensemble des minorations proposées au projet de décision modificative au budget 2025 est présenté, par le président du Conseil Régional, comme la conséquence inéluctable d'une conjoncture économique défavorable. L'analyse que Solidaires fait de ce contexte est tout autre : il n'est pas une fatalité mais davantage le résultat d'une politique de l'offre entièrement vouée à la déréglementation économique et sociale, de réduction de la dépense publique et de laisser faire permanent permettant l'accaparement des richesses par quelques-uns.

A ce titre Solidaires Bretagne estime que la présentation pour avis du projet de décision modificative n°2 est l'occasion de dénoncer les politiques austéritaires menées par les gouvernements passés et présents qui ont eu pour effet la mise sous tutelle, par l'Etat, des budgets régionaux au gré des actes d'une soi-disant décentralisation. Une dérive budgétaire autoritaire qui asphyxie progressivement l'action publique locale et met en échec toute initiative en faveur d'une véritable transition écologique et sociale qui infléchisse localement les politiques agricoles, énergétiques et foncières ou qui dynamise l'emploi durable et le transport décarboné en matière de mobilités.

Il est plus que temps de dénoncer cette politique mortifère qui symbolise à elle seule l'inaction climatique dont sont coupables les gouvernements actuels !

C'est pourquoi la présentation du budget 2025 et de ses décisions modificatives auraient dû être l'occasion d'un débat citoyen sur les orientations budgétaires régionales et d'un questionnement sur la qualité de l'action publique en Bretagne et sur les attentes qui restent à satisfaire.

Il aurait également été opportun de réaffirmer le principe de libre administration défini par la constitution à ses articles 72 et suivants, pour opérer des choix budgétaires clairs et ambitieux en faveur d'une transition écologique et sociale qui, il faut le rappeler, n'est désormais plus un choix mais un objectif obligatoire.

Dans ce cadre contraint, la satisfaction des besoins élémentaires des habitant.e.s de la région devrait passer par la mise en œuvre d'actions concrètes comme le transfert modal vers le tout ferroviaire en matière de fret, une réflexion de fond, en collaboration étroite avec les différents acteurs, sur l'évolution du logement dans l'objectif d'un habitat de qualité pour tous et toutes conjuguée à une moindre artificialisation, la recherche d'une alimentation de qualité pour toutes et tous qui s'appuie sur une agriculture sans pesticides ni intrants, qui respecte celles et ceux dont c'est l'activité, qui respecte celles et ceux qu'elle est censée nourrir.

Dans cette perspective, le Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR) doit être mobilisé pour financer, conformément à ses compétences, l'action publique régionale (quand bien même le recouvrement par l'URSSAF pose un problème d'encadrement réglementaire, juste application de la loi fiscale notamment) et qui est de fait un soutien à l'économie locale. Pour autant le VMRR, s'il est une réponse incontournable aux besoins de financement de la région, reste juste une étape dans la nécessaire refondation de la fiscalité locale qui devra se construire autour de 3 principes : justice, redistribution, contrôle.

Enfin Solidaires Bretagne tient à affirmer que la transition écologique et sociale ne se fera pas sans moyens ni sans ruptures et que plus nous attendons, plus les actions seront coûteuses, plus des seuils d'irréversibilité seront franchis !



Intervention de Jeanne-Noëlle LAMOUR

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

Le projet de décision modificative numéro 2 au budget de l'année 2025 est présenté par le Conseil régional comme un ajustement aux évolutions de recettes en diminution et une anticipation de resserrements budgétaires de l'Etat en 2026. En adaptation à ces perspectives, le Conseil régional prône une approche fondée sur la prudence et la responsabilité qui se traduit par une baisse globale de 2,5% des autorisations d'engagement et crédits de paiement en 2025 pour toutes les missions sauf le soutien au sport, à la culture et aux langues.

Le Conseil régional contracte ses dépenses de fonctionnement afin de maintenir une capacité d'investissement élevée ; en cela, la collectivité préserve les moyens d'équipement, de modernisation et de développement des territoires. Nous ne pouvons que souscrire à cette option.

Cependant, la réduction des crédits porte de manière indifférenciée sur toutes les politiques du Conseil régional, à l'exception de trois d'entre elles, érigées depuis plusieurs exercices budgétaires en véritables totems. Dans le contexte de baisse des financements publics, il aurait été logique que la collectivité marque des priorités liées à ses compétences majeures, sur lesquelles elle est attendue par ses partenaires publics comme par les acteurs privés.

Parmi celles-ci figure le développement économique. Or toutes les enquêtes de conjoncture montrent l'absence de perspectives pour les chefs d'entreprise sur l'activité de leur établissement, conduisant au report voire à l'annulation d'embauches et d'investissement. Certains marchés offrent néanmoins des voies de développement de production de biens ou de services, tel celui de la défense. De nombreuses régions ont engagé des programmes et des financements en soutien aux entreprises se diversifiant ou s'étendant sur cette activité, à l'inverse du Conseil régional de Bretagne. Ce dernier jouerait son rôle d'appui au développement économique en favorisant les investissements des entreprises bretonnes dans ce secteur.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Jean-Luc PELTIER

Comité régional CGT de Bretagne

Comme nous l'énoncions lors de la DM1 l'évolution de la trajectoire budgétaire de la Région, ainsi que de l'ensemble des collectivités territoriales, ne peut évidemment pas être déconnectée du contexte politique sans précédent, dans lequel se trouve notre pays après une dissolution des plus hasardeuse décidée comme un caprice d'enfant.

Il en résulte depuis une instabilité politique avec trois 1^{er} ministres nommés en un an, situation incombant à celui qui relègue l'intérêt général au tréfond de ses soucis afin de protéger les intérêts des ultra-riches avec pour corollaire une augmentation sans précédent de la pauvreté en France. La politique de l'offre, qui fait les affaires d'une minorité de français, n'en finit pas d'alimenter la dette et donc les intérêts de sa charge régalant au passage les financiers de tous bords. Dans ce contexte la CGT dénonce évidemment le niveau actuel des 211 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises, sans aucune évaluation réelle et sérieuse quant à leurs effets, qui participe même parfois à des versements de bénéfices sur fond de plan de licenciements...

Cette situation, qui alimente largement la dette, devient de plus en plus difficile à justifier au nom des intérêts du pays et c'est d'ailleurs ce qui explique la fébrilité du monde économique dans la période.

Le mécontentement qui s'exprime ces dernières semaines de manière toute légitime dans les entreprises et dans la rue, est à ce titre symptomatique de l'exaspération de la très grande majorité de la population à qui on confisque son pouvoir et l'expression démocratique et qui subit de plein fouet cette politique économique au service de privilégiés ! Les effets des choix politiques actuels se paient au prix fort pour l'ensemble du monde travail comme pour les pensionnés et privés d'emplois avec une explosion des inégalités sociales dans notre pays où, rappelons-le, une infime minorité a vu son patrimoine multiplié par 6 en moins de 10 années, passant de 200 milliards à 1200 milliards d'euros.

La détermination du chef de l'Etat à vouloir passer en force, sans majorité pour gouverner, a conduit le pays dans une impasse qui fait le lit des idéaux les plus nauséabonds. Dans ce contexte délétère certains, par ambition personnelle ou pour défendre leurs intérêts économiques sont prêts à s'y raccrocher, la CGT quant à elle continuera de les combattre !

Pour revenir au sujet de cette DM la CGT partage l'avis du CESER qui insiste sur la difficulté à comprendre le sens et les logiques d'arbitrages qui ont été effectués. La CGT ajoute que la teneur de cette DM, avec une baisse sensible de 22 millions d'euros des CPF, aurait mérité une présentation pour la moins exhaustive qui aurait levé le doute sur la volonté du CRB de faire œuvre de transparence quant à ses effets.

La CGT, loin de louer l'esprit d'anticipation souligné dans l'avis, constate que « la participation de la Région à l'effort national de consolidation budgétaire » va se solder très rapidement par des renoncements si d'aventure une nouvelle saignée, qui semble d'ores et déjà actée pour certains, est mise en œuvre en 2026.

La CGT souligne que si effectivement les ajustements décidés résultent des baisses sensibles de dotations décidées par l'Etat, un budget est aussi et surtout la résultante de choix politiques. Celui notamment de participer au soi-disant « nécessaire effort » pour continuer de financer une partie des privilèges octroyés à quelques-uns....

Cette fuite en avant vers moins de dépenses publiques, les renoncements auxquels semblent acquis les thuriféraires de la politique de l'offre, hypothèquent très sérieusement les scénarios de transitions pourtant nécessaires pour adapter notre Région aux défis qui l'attendent et notamment celui du « vivre bien ensemble et partout en

Bretagne » bien mal en point. Alors que la DM1 impactait notamment les politiques de formation, de soutien à l'emploi, la question sociale du travail et la jeunesse et que cette dernière aurait nécessité une évaluation de ses impacts au plus près, cet aspect est une fois de plus totalement éludé.

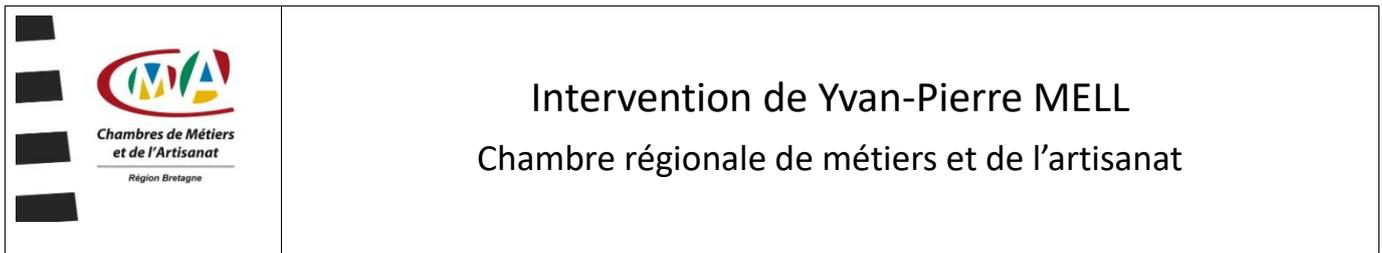
La CGT rappelle que si notre région reste attractive la réalité révèle des fractures sociales et territoriales de l'espace breton. L'accueil de nouveaux habitants dans les prochaines décennies tout comme l'évolution de notre démographie régionale sont de véritables enjeux auxquels il faudra bien répondre ; Pour la CGT cela requestionne notamment la place des services publics et leur redéploiement s'impose en Bretagne pour relever des défis tels que le vieillissement, sujet de pans entiers de territoire et répondre aux enjeux de la dépendance qui s'y rattachent !

Pour la CGT, et comme énoncé de façon liminaire d'autres choix sont possibles et notamment celui consistant à préciser les contours des critères d'éco-socio-conditionnalité des 211 milliards d'aides publiques versés aux entreprises et in fine d'en mesurer les effets réels. C'est pour la CGT un exercice incontournable auquel l'Etat mais aussi les Régions devront se confronter tant le niveau de ces aides publiques pèsent dans les comptes de la nation. En ce sens la région pourrait-être précurseur !

Plus que jamais une rupture avec la logique d'austérité s'impose et la CGT ne renoncera pas à imposer un autre agenda sociale le monde du travail ayant été largement mis à contribution ces dernières décennies.

Dans ce contexte, inédit à bien des égards, nous ne sommes pas dupes et l'annonce d'un énième volet de décentralisation n'a que pour intention de faire diversion car cela ne répondra en aucune façon à l'urgence sociale, la casse des services publics, la baisse du pouvoir d'achat via notamment le doublement des franchises médicales ou encore la hausse des coûts de l'énergie ainsi qu'à la désindustrialisation de notre pays véritable enjeu de souveraineté !

La CGT propose de maintenir le cap d'une Bretagne innovante sur les questions notamment de transitions environnementales qui ne sont pas minces sur notre région, de sécurisation des parcours professionnels, de réindustrialisation, de mobilités et de santé qui devient un sujet prenant compte tenu de l'évolution de notre démographie !



La chambre des métiers et de l'artisanat de Bretagne note que le transfert de crédits du programme 202 « Apprentissage » vers le programme 102 permet des investissements utiles aux apprentis, dans les lycées.

La CMA regrette que ce transfert entraîne une baisse de l'aide accordée à la construction, la rénovation et l'équipement des CFA.

Afin de pouvoir prendre en compte les différents acteurs de la formation opérant sur notre territoire breton, la CMA appelle à créer un espace de décision comme celui de la carte de la formation afin d'optimiser les outils existant dans les différents organismes de formation. A l'instar de la proposition faite par le CESER de la région Centre Val de Loire.

Qui propose : qu'à travers un nouvel outil de data visualisation soit prise en compte la vue globale de l'offre y compris celle des CFA.

Un espace où l'on puisse décider l'ouverture ou la non-ouverture de telle ou telle formation ou section et cela afin de pouvoir en toute objectivité prendre les décisions qui en découlent et d'optimiser les investissements et d'éviter une forte concurrence envers les différents acteurs de la formation, afin de gagner en efficacité dans l'investissement de l'argent public.

Faire autrement et mieux que ce que nous impose la loi.

La chambre de métiers et de l'artisanat de Bretagne gère 7 centres de formation d'apprentis et forme 6700 apprentis.



Intervention de Annie GUILLERME

Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF)

Concernant le programme 401, Cohésion sociale et territoriales « jeunesse, égalité des droits et vie associative ».

Le message des associations de Bretagne et d'ailleurs : ça ne tient plus ! Mobilisons-nous le 11 octobre 2025 !

Le CESER de Bretagne a exprimé un vœu lors de sa session du 17 mars 2025 pour soutenir la vie associative en Bretagne, une urgence politique, sociale et économique.

L'engagement permet de durer, c'est l'enjeu actuel non pas seulement pour la pérennisation de l'engagement des associations, « durer », c'est aussi un levier pour l'histoire et l'avenir de la Bretagne, sachant que l'engagement associatif est toujours aussi fort sur les territoires de Bretagne et ailleurs.

On sait que les associations jouent un rôle majeur dans la vitalité des territoires.

Mais, les réseaux associatifs traversent aujourd'hui une crise sans précédent dans un silence assourdissant malgré les alertes répétées alors que les besoins des citoyennes et citoyens ne cessent d'augmenter : aide alimentaire, personnes en situation de grande pauvreté, personnes vivant à la rue dont les enfants, espérance en la rupture de l'isolement, recherche du lien social dans un accueil collectif et de la solidarité ...

En 15 ans, la part des subventions au niveau national a baissé de 41 % et près d'un tiers des associations déclare revoir les activités à la baisse pour survivre, malgré leur fort engagement sur le terrain.

Mais « ça ne tient plus » tel est l'avertissement du Mouvement associatif national repris par tous les Mouvements associatifs dans les Régions dont celle de la Bretagne !

Aussi une grande mobilisation par les réseaux associatifs et ceux et celles qui les soutiennent est organisée samedi prochain le 11 octobre 2025 sur tous les territoires de France et bien sûr en Région Bretagne notamment sur les marchés qui sont nombreux le samedi dans de nombreuses villes.

Il est possible de connaître la carte des lieux de mobilisation sur le site du Mouvement associatif de Bretagne.

Oui, cela suffit, le monde associatif avec les citoyennes et citoyens ne peut plus rester la variable d'ajustement, ni la victime des dégâts collatéraux des politiques publiques.